

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-10-6-14

Service consulté

**ABATTOIR DÉPARTEMENTAL
AIDE FINANCIÈRE AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2008**

Résumé : *L'exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY est assurée par une société composée principalement d'éleveurs, de fermiers-aubergistes, de bouchers et de particuliers haut-rhinois.*

Par l'avenant numéro 1 au contrat de Délégation de Service Public (DSP), le Département a décidé de soutenir la société à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation constaté pour l'année antérieure.

Il vous est ainsi proposé d'apporter à la société d'exploitation une aide de 63 658 € pour couvrir le déficit constaté de 127 316 € pour l'année 2008.

Préambule - Historique

La société d'exploitation de l'abattoir a été entièrement recapitalisée en juillet 2007 suite au retrait de l'actionnaire majoritaire initial. Les nouveaux entrants dans cette société sont principalement des éleveurs, des associations, des bouchers et des particuliers haut-rhinois.

Le tonnage abattu en 2008 est sensiblement égal à celui de 2007 et avoisine les 700 tonnes ; on a observé un regain d'activité en fin d'année, après les mois creux de l'été 2008.

Malgré cette reprise, le tonnage d'équilibre estimé à 1 100 tonnes par an est loin d'être atteint en 2008. La Société a, par contre, développé les activités de l'atelier de découpe et le nombre des usagers est passé de 900 à plus de 1 100. La situation de la société d'exploitation se stabilise et la société vise le retour à l'équilibre financier pour l'année 2009.

Un avenant au contrat de DSP a été approuvé par l'assemblée départementale lors de sa séance du 13 décembre 2007 ; l'article 3.2.1 de cet avenant stipule qu' « *en cas de déficit du résultat net d'exploitation, et dans le respect de l'équilibre économique du présent contrat de délégation de service public, le propriétaire pourra apporter une aide financière à l'exploitation de l'abattoir de proximité du Haut-Rhin.* »

L'article 3.2.2 complète le paragraphe ci-dessus par la modalité de calcul de l'aide départementale : « l'aide départementale qui pourra être attribuée selon les conditions figurant à l'article 3.2.1 sera égale à 50 % du déficit de l'excédent brut d'exploitation, avec un plafond fixé à 83.000 € ».

Cette aide départementale est mobilisable à condition que le tonnage d'équilibre annuel, estimé à 1 100 tonnes, ne soit pas atteint.

L'exploitant doit également fournir des éléments permettant au propriétaire d'analyser l'origine du déficit en produisant les éléments suivants :

- « une étude tarifaire montrant que l'exploitant respecte la grille tarifaire agréée par le propriétaire,
- la preuve que toutes les démarches nécessaires ont été entreprises au niveau commercial pour développer l'activité,
- une analyse détaillée des agrégats comptables suivants : marge brute globale, valeur ajoutée et excédent brut d'exploitation : l'évolution des composantes de ces agrégats devant apporter la preuve que l'exploitant a engagé des moyens financiers en cohérence avec le niveau d'activité constaté,
- la démonstration financière qu'une baisse de tarif acceptée par le propriétaire a eu pour effet de dégrader les agrégats financiers suscités. »

Tonnage traité

Seules 700 tonnes de carcasses sont sorties de l'abattoir en 2008, une partie des éleveurs haut-rhinois fait toujours abattre les animaux en Allemagne en raison de pratiques tarifaires plus avantageuses.

Grille tarifaire

La société d'exploitation a conservé la grille tarifaire sans réévaluer les prix unitaires malgré la possibilité offerte par le contrat de DSP. De surcroît, un effort a été consenti pour les gros bovins en appliquant un tarif forfaitaire limité à 350 kg de carcasse afin, notamment, de faire face à la concurrence des abattoirs allemands.

Démarche commerciale

Le président et la direction de la société s'impliquent dans le développement des filières courtes entre les éleveurs et les points de vente que représentent les grandes et les moyennes surfaces.

De nombreux contacts ont été noués avec des enseignes locales particulièrement dans le sud du département.

La liste des usagers de l'abattoir de CERNAY est passée d'environ 900 à plus de 1 100 pendant la période considérée grâce à des encarts publicitaires dans la presse spécialisée ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil.

La société s'est également adaptée à la demande des usagers en ouvrant la bouverie le dimanche soir pour recevoir les animaux. Cette façon de faire permet aux animaux de se reposer et d'évacuer leur stress présent offrant ainsi une viande de meilleure qualité.

L'atelier de découpe est de plus en plus sollicité par les usagers et les recettes engendrées permettent d'envisager un retour à l'équilibre financier en 2009.

Analyse détaillée des agrégats comptables

La société d'exploitation a produit la balance d'exploitation de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 en y joignant le rapport général du commissaire aux comptes. Ces pièces ont été contrôlées par les services du Conseil Général.

Déficit constaté – Aide départementale

La balance d'exploitation présentée par le comptable AS COMPTA fait apparaître un déficit brut d'exploitation de 127 316 €

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'accorder une aide départementale à la société d'exploitation de l'abattoir départemental de 63 658 €.

Imputation budgétaire

Cette somme sera prélevée au chapitre 67- nature 6745 - fonction 928, dans la limite des crédits disponibles ; le solde sera versé sous réserve de l'inscription des crédits correspondants lors de l'adoption de la DM2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER